

## Séance du 22 mars 2022

L'an 2022 et le 22 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

**Présents :** Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : DOURY Kevin à M. CHAMPION Robin, GIRAULT Gwennaël à Mme RAGAZZOLI Karine

**Absent(s) :** M. ROSET José

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation :** 16/03/2022

**Date d'affichage :** 16/03/2022

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay

le : 24/03/2022

et publication ou notification du : 24/03/2022

**A été nommé(e) secrétaire :**

Mme VALLOIS Anne-Sophie

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- Groupement de commandes pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien - 2022\_D0014

- Groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques - 2022\_D0015

- Devis géomètre - Suite projet de sécurisation RD933 - 2022\_D0016

- Devis plantations entrée village - 2022\_D0017

- Devis menuiseries extérieures Bâtiment Mairie réf : 2022\_D0018

**Groupement de commandes pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien - réf : 2022\_D0014**

La Ville d'Eprenay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Eprenay, la Communauté d'agglomération Eprenay, Coteaux et Plaines de Champagne et les communes d'Avize, de Chavot-Courcourt, de Chouilly, de Magenta, de Mardeuil et de Monthelon ont créé en 2017 un groupement de commandes sous coordination de la Ville d'Eprenay portant sur la fourniture de produits et petits matériels d'entretien.

Ce groupement leur a permis de réaliser des économies d'échelle mais également de réduire les frais de procédure des marchés publics, dans le cadre d'une procédure commune de passation du marché afférent.

A l'occasion du renouvellement du marché groupé, il est possible pour notre commune d'y adhérer.

La convention de groupement de commandes ci-jointe fixe notamment les conditions de fonctionnement du groupement, les fonctions du coordonnateur ainsi que les modalités de participations financières et qui sera signée par les membres.

Elle prévoit également de désigner comme coordonnateur du groupement le représentant légal de la Ville d'Eprenay.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter l'adhésion au groupement de commandes précisé ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive correspondante.

Par conséquent, il est proposé de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

## Séance du 22 mars 2022 (suite)

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de produits et petits matériels d'entretien

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement, tels que précisés ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention ainsi que tout document concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques - réf : 2022\_D0015

La Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne, la Ville d'Épernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Épernay ont des besoins communs à satisfaire concernant l'achat de matériels informatiques tels que, par exemple, des PC, des imprimantes, des matériels réseau, des tableaux interactifs, des classes mobiles, des écrans, des tablettes, etc.

Afin de réaliser des économies d'échelle mais également de réduire les frais de procédure des marchés publics, il est envisagé de recourir à la mutualisation de leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune de passation du marché afférent.

C'est pourquoi, il est envisagé de constituer, par convention jointe en annexe, un groupement de commandes. Cette convention de groupement de commandes fixe notamment les conditions de fonctionnement du groupement, les fonctions du coordonnateur ainsi que les modalités de participations financières et qui sera signée par les membres.

Elle prévoit également de désigner comme coordonnateur du groupement le représentant légal de la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne.

Il est précisé que toutes les communes de la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne qui le souhaitent ont la possibilité d'y adhérer.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter l'adhésion au groupement de commandes précisé ci-dessus et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive correspondante.

Il est proposé de prendre la délibération qui suit :

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,  
Vu le budget de l'exercice en cours,  
Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation de marché,  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à ce groupement ayant pour objet l'achat de matériels informatiques et d'accepter les termes de la convention constitutive de ce groupement, tels que précisés ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis géomètre - Suite projet de sécurisation RD933 - réf : 2022\_D0016

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vue de la suite du projet de Sécurisation de la RD933 - Avenue des Comtes de Champagne, il est nécessaire de demander à un géomètre la réalisation de relevés topographiques complémentaires du carrefour RD933 / RD9.

Plusieurs devis sont analysés et le devis retenu est celui de la SCP ROUALET & HERRMANN pour un montant de 1 343.60 € HT soit 1 612.32 € TTC.

## Séance du 22 mars 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis plantations entrée village - réf : 2022\_D0017

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite des travaux de sécurisation de la RD933 entrepris en sortie du village direction Chaintrix-Bierges, il avait été abordé un futur projet de plantations à réaliser en bordure de route, ceci en vue d'une amélioration de la sécurisation.

Plusieurs devis sont analysés et le devis retenu est celui établi par MAXIME FATOUX Paysagiste pour un montant de 1 577.90 € HT soit 1 893.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis menuiseries extérieures Bâtiment Mairie réf : 2022\_D0018

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de Changement des menuiseries extérieures au niveau du Bâtiment de la mairie. En raison de l'augmentation soudaine des tarifs l'an dernier, le projet avait été décalé.

Dans un premier temps, le Conseil souhaite faire procéder au changement de la totalité des fenêtres du Bâtiment de la mairie (comprenant la Mairie, l'école maternelle, des logements, la petite salle des fêtes,...).

Plusieurs devis sont analysés et le devis retenu est celui qui a été établi par l'entreprise PAQUATTE ET FILS pour un montant de 64 933.00 euros HT, soit 77 919.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Une réunion a eu lieu ce 18 mars à propos du site du Mont-Aimé, celle-ci avait pour objectif de restituer une partie des sondages réalisés. A priori, d'autres sondages sont rendus nécessaires afin de clarifier la présence de cavités.

- Une réunion relative à l'interconnexion assainissement prévue avec Vertus Blancs Coteaux a eu lieu ce 21 mars en vue du projet de raccordement du village de Bergères-les-Vertus à Vertus en matière d'Assainissement. Les travaux sont planifiés pour cet été. De plus, la remise en état du site de la station d'épuration serait prise en charge par la CAECPC.

- La première représentation des enfants de l'Orchestre à l'Ecole de Bergères-les-Vertus est prévue à la Salle Wogner de Vertus le Samedi 26 mars à 20h30 et le Dimanche 27 à 15h.

- Un concert de printemps sera organisé le Samedi 21 mai à 16h en l'église de Bergères-les-Vertus (inauguration des travaux de l'église et hommage à la chanson française, en particulier à Michel Legrand).

- Une phase de recrutement sera lancée très prochainement puisque notre employé communal Monsieur Franck QUENCEZ fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

- Des travaux de voirie sont prévus prochainement par la CAECPC sur la Route de Pierre-Morains.

- La commune a été approchée concernant la vente de deux terrains au niveau de la rue du Stade.

- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, le bureau de vote qui est situé au niveau de la Petite salle près de la Mairie sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 30/03/2022  
Le Maire  
Eva VAUTRELLE